ISSN 0751-154 X ®
DLP 27-10-88040054

Avertissements agricoles

Edition Grandes cultures

Bulletin Technique n° 25 du 24 octobre 1988

COLZA
- *GROSSES ALTISES : la fin du vol*
- *CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : quelques captures*
- *LIMACES : gros problèmes*

CEREALES A PAILLE
- *LIMACES : Danger !*

INFORMATION : lutte antilimaces et gibier

RAPPEL : il est encore temps de réserver le compte-rendu des essais régionaux SPV 1988

COLZA

▸ GROSSES ALTISES

Ces insectes ne posent plus aucun problème actuellement. Notez simplement que le vol persiste avec des captures négligeables ; on ne compte même plus un adulte par cuvette jaune et par jour.

▸ CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

→ Les premières captures d'adultes en cuvette jaune ont été observées dans le Haut-Rhin. C'est un début de vol timide.

→ **Lorsque vous observez les premiers adultes dans votre cuvette, préparez-vous à intervenir 10 à 15 jours plus tard pour éviter la ponte sur les plants de colza, si le vol des insectes s'est poursuivi.**

→ **Produit utilisable cyfluthrine (Baythroïd à 0,3 l/ha).**

▸ LIMACES

L'humidité actuelle accélère le développement de ces ravageurs. De nombreux cas de gros dégâts occasionnés par des limaces nous sont signalés. Souvent, les parcelles devront être retournées.

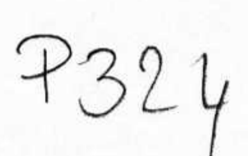
Renforcez la surveillance de vos parcelles de colza, surtout celles semées tardivement et plus sensibles (si elles n'ont pas atteint le stade "4 feuilles"). En cas de détection de cadavres près des appâts, il faudrait traiter dès que les conditions climatiques le permettront (reportez-vous au bulletin n° 21 du 29 août 1988).

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant: P. BERTHIER

Publication périodique
CPPAP n° 1848 AD
Abonnement annuel: 180,- F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux

Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ 88.37.32.18
Bas-Rhin: 88.69.65.89 - Haut-Rhin: 89.72.49.70





BLE - ORGE

► **LIMACES**

Des jeunes semis de céréales à paille devront également être retournés en raison de fortes destructions des plantes par les limaces. Comme le bulletin précédent vous l'indiquait, il faut renouveler les appâts empoisonnés pour détecter les ravageurs avant dégâts et traiter le plus tôt possible s'ils sont présents.

LUTTE ANTILIMACES ET GIBIER

Les conditions climatiques de ce début d'automne favorisent de façon exceptionnelle l'activité des mollusques dans les cultures de colza et de céréales. Il est primordial de traiter quand on détecte une infestation, compte tenu des constats faits dans les paragraphes précédents.

Cependant, afin de protéger le gibier et les animaux domestiques, le respect de la stratégie de lutte présentées sur la fiche couleur jointe s'impose.

Chaque année, des intoxications mortelles d'animaux sont attribuées à des molluscicides, à tort ou à raison. En cas de présomption d'intoxication, il serait souhaitable de remettre les cadavres découverts au laboratoire vétérinaire départemental pour analyses et recherche des causes de la mort. Ainsi, sera-t-on amené à prendre des mesures de sauvegarde ou à réhabiliter un traitement agricole indispensable.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

Service de la Protection des Végétaux
-:-

LUTTE CONTRE LES LIMACES ET PROTECTION DU GIBIER

Chaque année à l'automne et au début du printemps, **les agriculteurs sont amenés à protéger leurs cultures contre les limaces.** Cette **protection trop systématique** et **parfois mal conduite entraîne localement des accidents** (mortalités de gibier ou d'animaux domestiques) que l'on peut assez facilement éviter.

☐ **Deux types de limaces posent problèmes à l'agriculture** :

- celles qui ont une **activité essentiellement souterraine** (limace noire ou horticole, espèces du genre Milax)

- les autres à **activité de surface**

☐ **Toutes ces espèces sont favorisées par** :

- la présence de **résidus de récolte**
- les **mottes** ou **cailloux**
- les **préparations superficielles** des semis

STRATEGIE - CONSEILS

☐ **Eviter** dans la mesure du possible de **provoquer les conditions favorables** au développement des limaces (**mottes, préparations superficielles**).

☐ Vis-à-vis **des limaces à activité souterraine, mélanger l'anti-limace à la semence** dans le semoir.

☐ N'**intervenir** contre les **limaces à activité de surface** qu'**en cas de besoin** (tout début des dégâts qui nécessitent le plus souvent de fortes rosées matinales ou des précipitations). **Limiter lorsque cela est suffisant les interventions aux bordures des parcelles**, ce qui induit des économies sensibles.

☐ Dans tous les cas, n'**utiliser que des spécialités autorisées** pour cet usage **aux doses homologuées** (les dépassements sont toujours inutiles et coûteux) en veillant à un **épandage régulier** qui évite les concentrations localisées sans intérêt technique et dangereuses.

Septembre 1988

P325